«Jean-Marie Bockel : « Qu'attend le gouvernement pour développer le dispositif des prisons ouvertes en France ? »»

25/04/2013

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Sénat a examiné aujourd'hui le projet de loi pénitentiaire. A cette occasion, Jean-Marie Bockel, sénateur du Haut-Rhin, Vice-Président de l'UDI et ancien ministre, est revenu plus spécifiquement sur le modèle des prisons ouvertes. *« Sans être « un remède miracle », ce modèle permettrait néanmoins d'apporter des réponses pertinentes et cohérentes à certaines difficultés. »*

Il n'existe pour le moment qu'un seul établissement de ce type en France, le centre de Casabianda, en Corse. Plusieurs pays Européens (Suisse, Autriche, Luxembourg) tendent pourtant à généraliser ces prisons ouvertes, dans lesquelles les mesures préventives contre l'évasion ne résident pas dans des obstacles matériels tels que murs, barreaux ou gardes. Le dispositif repose en effet sur trois piliers : l'absence de moyens passifs de sécurité, une acceptation des conditions de l'établissement et un travail rémunéré.

En tant que Secrétaire d'Etat à la justice, Jean-Marie Bockel a piloté, en 2010, un rapport de M. Paul-Roger Gontard sur l'applicabilité de ce régime dans le champ pénitentiaire français. Ce rapport concluait à la faisabilité juridique et proposait le développement de ces structures ouvertes dans notre pays.

L'enjeu d'un établissement pénitentiaire ouvert est de démontrer que la sanction peut être associée à un lieu où l'on apprend les gestes et les comportements de la vie en société : respect des règles et des horaires de travail, élaboration d'objectifs personnels, reconquête de sa dignité de citoyen, participation et responsabilisation au sein d'une communauté de vie.

L'expérience des pays européens montre que cet outil est très efficace dans la lutte contre le suicide en milieu carcéral et dans la diminution du taux de récidive à la sortie. Les prisons ouvertes favorisent par ailleurs la resocialisation, l'apprentissage et la pratique d'une activité économique, tous facteurs d'une réinsertion réussie.

Lors de la séance, le sénateur a interpellé la garde des sceaux : *« Pourquoi, alors que le besoin s'en fait véritablement sentir, ne mettez-vous pas enfin en œuvre la prison ouverte ? Sans viser 30 % des incarcérations, à l'image des pays d'Europe du Nord, il serait tout à fait envisageable d'aller jusqu'à 8 à 10 % en France. Cette proposition va d'ailleurs dans le sens des recommandations de M. Delarue, contrôleur général des lieux de privation de liberté, sur la diversification de notre modèle carcéral…»*

Jean-Marie Bockel plaide pour un développement progressif de ce dispositif, qui présente d'ailleurs un coût un peu moins

élevé que celui des prisons fermées : *« Il est dommage que de telles expérimentations n'aient pas été lancées. Nombre d'élus locaux, dans des territoires en voie de désertification, sont prêts à les accueillir. En Corse, où le centre de Casabianda est devenu le premier producteur de porc et de lait, il n'y a pas de rejet. »*

*« Ce dispositif existe, madame la garde des sceaux, développez-le, ce serait à votre honneur. »*a conclu le sénateur.

Jean-Marie Bockel regrette toutefois que la garde des sceaux n'ait pas apporté d'éléments de réponse sur les prisons ouvertes lors de son intervention, en dépit de la pertinence de ce dispositif.

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : @UC_Senat
Facebook : SenateursUDIUC